



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE FINANCIER

Cent cinquante-quatrième session

Rome, 26-30 mai 2014

Comité de l'éthique - Rapport annuel 2013

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Bernardin Ndashimye

Médiateur/Fonctionnaire chargé des questions d'éthique

Tél.: +3906 5705 4151

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mk142f

RÉSUMÉ

- On trouvera dans le présent document le rapport annuel 2013 du Comité de l'éthique et un extrait du rapport de la quatre-vingt-dix-huitième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 17-19 mars 2014), qui a examiné le rapport 2013 du Comité de l'éthique.
- Le rapport donne des informations succinctes sur les travaux du Comité de l'éthique lors de ses réunions tenues en mai (au Siège de la FAO) et en novembre (par visioconférence) 2013.
- Le Comité a examiné le rapport annuel 2013 du Bureau de l'éthique. Ce dernier présentait les activités menées par le Bureau entre janvier et octobre 2013 au titre de chacune de ses quatre fonctions essentielles – à savoir: i) Programme relatif à la déclaration de situation financière, ii) sensibilisation aux questions d'éthique, iii) services consultatifs et iv) élaboration du programme d'éthique –, y compris un point sur les progrès réalisés dans le cadre du Programme relatif à la déclaration de situation financière.
- S'agissant de la mise en œuvre du Programme relatif à la déclaration de situation financière, il a été signalé que 232 fonctionnaires avaient été priés d'effectuer des déclarations de situation financière d'ici au 31 mars 2013. Cent pour cent des 232 fonctionnaires s'étaient pliés à cette consigne et aucun n'entraînait dans un conflit d'intérêts.
- Le Comité a reçu des informations sur la stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé.
- Le Comité a débattu de la question de ses méthodes de travail, en tenant compte du fait qu'il faudrait déterminer si celles-ci devaient revêtir un caractère permanent ou s'il convenait de les réexaminer. Par ailleurs, le Comité de l'éthique est convenu qu'il continuerait de se réunir physiquement et par visioconférence, selon que de besoin.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à prendre note du rapport annuel du Comité de l'éthique pour 2013 et à appeler l'attention sur certaines questions qui y sont exposées, selon qu'il le jugera utile.

Projet d'avis

- **Le Comité financier prend note du rapport annuel du Comité de l'éthique de la FAO pour 2013.**

INTRODUCTION

1. Conformément à son mandat, le Comité de l'éthique soumet un rapport annuel sur ses activités au Directeur général, au Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) et au Comité financier. Le présent rapport résume les informations concernant les deux réunions tenues par le Comité en 2013.
2. Le Comité fonctionne comme un panel consultatif pour toutes les questions d'éthique au sein de la FAO et supervise le programme d'éthique, dont il garantit le bon fonctionnement. Il lui incombe en outre d'examiner tous les textes pertinents, notamment les politiques, règlements et règles d'éthique, la formation, les programmes relatifs à la déclaration de situation financière et la prévention des conflits d'intérêt, et de formuler des avis à leur sujet.
3. Le Comité se compose de trois personnes honorablement connues, extérieures à l'Organisation, dont la candidature est approuvée par le Conseil, sur recommandation du Comité financier et du CQCJ, d'un Directeur général adjoint et du Conseiller juridique, qui est membre de droit. Au 1^{er} janvier 2013, ses membres étaient les suivants: M. Ngonlardje Kabra Mbaidjol, Mme Anne Marie Taylor et M. José Zalaquett (membres extérieurs), M. Daniel Gustafson, Directeur général adjoint (Opérations), et M. Antonio Tavares, Conseiller juridique. Le 16 janvier 2013, Mme Anne Marie Taylor a présenté sa démission pour raisons de santé. Elle a été remplacée par Mme Suomi Sakai.

FUNCTIONNEMENT DU COMITÉ DE L'ÉTHIQUE

4. Le Comité de l'éthique s'est réuni à deux reprises en 2013. La première réunion s'est tenue les 27 et 28 mai au Siège de la FAO. Étaient présents les membres suivants: M. Gustafson, M. Mbaidjol, M. Tavares et M. Zalaquett. La seconde réunion s'est déroulée le 18 novembre sous la forme d'une vidéoconférence, à laquelle ont participé tous les membres. Les deux réunions ont été présidées par M. Mbaidjol.
5. Le Comité a invité le fonctionnaire chargé des questions d'éthique à continuer à assumer la charge de secrétaire, tout en notant que le Comité ne devait assumer aucune fonction de supervision vis-à-vis du Bureau de l'éthique.

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

6. Les questions suivantes figuraient à l'ordre du jour du Comité de l'éthique en 2013:
 - Rapport annuel 2012 du Bureau de l'éthique;
 - Plan de travail du Bureau de l'éthique pour 2013;
 - Système électronique de déclaration de situation financière;
 - Relations de la FAO avec le secteur privé;
 - Rapport annuel 2013 du Bureau de l'éthique;
 - Méthodes de travail du Comité de l'éthique.
7. À sa réunion de mai 2013, le Comité de l'éthique a examiné le rapport annuel 2012 du Bureau de l'éthique et a proposé quelques modifications d'ordre rédactionnel. Il a conseillé au Bureau de publier un résumé de son rapport annuel 2012 sur le réseau Intranet de la FAO sous la forme d'un rapport d'activité, soumis préalablement au Comité financier.
8. Il s'est aussi penché sur le plan de travail du Bureau de l'éthique pour 2013, y compris le bilan actualisé des progrès accomplis quant au Programme relatif à la déclaration de situation financière.
9. Le Comité a reçu des informations sur le système électronique de déclaration de situation financière utilisé par le Programme alimentaire mondial (PAM). Il a été invité à envisager la généralisation de ce système à l'ensemble de la FAO, du PAM et du Fonds international de développement agricole (FIDA).

10. Le Comité a aussi reçu des informations sur la stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé. Il s'est déclaré préoccupé par les risques pouvant accompagner de tels partenariats et a insisté sur la nécessité de mettre en place les procédures voulues. Il a estimé que le Bureau de l'éthique avait vocation à traiter les questions éthiques qui y étaient associées.
11. À sa réunion de novembre 2013, le Comité a examiné le rapport annuel 2013 du Bureau de l'éthique et a proposé quelques modifications d'ordre rédactionnel. Ce rapport présentait les activités menées par le Bureau entre janvier et octobre 2013 au titre de chacune de ses quatre fonctions essentielles: i) Programme relatif à la déclaration de situation financière; ii) sensibilisation aux questions d'éthique; iii) services consultatifs; iv) élaboration du programme d'éthique.
12. S'agissant de la mise en œuvre du Programme relatif à la déclaration de situation financière, il a été signalé que 232 fonctionnaires avaient été invités à effectuer des déclarations de situation financière d'ici au 31 mars 2013. Cent pour cent des 232 fonctionnaires s'étaient pliés à cette consigne et aucun n'entraînait dans un conflit d'intérêts.
13. Par ailleurs, le Bureau de l'éthique a indiqué qu'il avait organisé des ateliers au Siège de la FAO et dans 59 bureaux de pays pendant l'année 2013 et qu'il était en train de concevoir un programme de formation électronique destiné à être mis en œuvre en décembre 2014.
14. Il a signalé qu'il avait fourni des avis et des orientations confidentiels sur les règlements, règles et normes de l'Organisation visant à encourager les décisions éthiques en cas de dilemmes sur le lieu de travail à quelque 117 fonctionnaires entre janvier et octobre 2013.
15. Le Bureau de l'éthique a évoqué ses autres activités, parmi lesquelles: i) assurer le secrétariat du Comité de l'éthique de la FAO; ii) participer à des forums entre organisations des Nations Unies afin de partager des informations, des données d'expérience et des pratiques éprouvées; iii) être le point de contact principal au sein de la FAO en ce qui concerne la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
16. Aux deux réunions qu'il a tenues en 2013, le Comité de l'éthique a débattu de la question de ses méthodes de travail. Il a pris note du fait que le CQCJ, à sa quatre-vingt-seizième session (4-6 mars 2013), avait estimé qu'il était important que ses membres connaissent les activités du Comité de l'éthique compte tenu du fait qu'il fallait déterminer si celles-ci devaient revêtir un caractère permanent ou s'il convenait de revoir ses méthodes de travail. Les participants ont confronté leurs opinions quant au rôle du Bureau de l'éthique, qui s'est affirmé à la FAO, dans le cadre du mécanisme global de supervision au sein de l'Organisation. Ils se sont aussi penchés sur les questions que le Comité de l'éthique pourrait creuser davantage, comme la collaboration de la FAO avec le secteur privé, la société civile et d'autres organisations. Par ailleurs, le Comité de l'éthique est convenu qu'il continuerait de se réunir physiquement et par vidéoconférence, selon que de besoin.

Extrait du rapport de la quatre-vingt-dix-huitième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 17-19 mars 2014)

[...]

III. COMITÉ DE L'ÉTHIQUE – RAPPORT ANNUEL 2013

13. Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) a examiné le document intitulé «Comité de l'éthique – Rapport annuel 2013» (CCLM 98/3), qui contient un résumé des travaux menés par le Comité de l'éthique en 2013. À cet égard, le CQCJ a été informé du fait que le rapport avait été mis au point par le Bureau juridique car le poste de fonctionnaire chargé des questions d'éthique était vacant, or c'est habituellement ce fonctionnaire qui fait office de secrétaire du Comité de l'éthique.

14. Le CQCJ a été informé du fait qu'un médiateur/fonctionnaire chargé des questions d'éthique avait été recruté et devait prendre ses fonctions début mai 2014. Il a pris acte du point de vue de la Direction, qui a estimé que cumuler les fonctions de médiateur et de fonctionnaire chargé des questions d'éthique présentait un bon rapport coût-efficacité et permettait de réaliser des économies. Le CQCJ a été informé du fait que la Direction considérait également que les deux fonctions étaient compatibles et que la situation ferait l'objet d'un suivi.

15. Le CQCJ a pris note des questions traitées par le Comité de l'éthique dans le cadre de ses travaux. En particulier, il a noté que le Comité de l'éthique assurerait le suivi de certaines questions liées à la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé. Le CQCJ a invité le Comité de l'éthique à communiquer dans ses prochains rapports des informations plus détaillées sur les résultats de ses travaux en la matière.

16. Le CQCJ s'est félicité des informations communiquées en ce qui concerne l'exécution du Programme relatif à la déclaration de situation financière. En particulier, il a noté que 232 fonctionnaires avaient effectué des déclarations de situation financière au 31 mars 2013 et qu'aucune ne présentait de conflit d'intérêts.

17. Le CQCJ a noté que le rapport annuel du Comité de l'éthique pour 2013 et un extrait du rapport du CQCJ seraient présentés au Comité financier à sa prochaine session.

[...]